

Avis d'Enquête Publique Demande de Permis d'Environnement de classe 2

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Avenue de la Porte de Hal, 22 et rue Fontainas 5 à Saint-Gilles.

Identité du demandeur : A.C.P. « Résidence les Armures », Avenue de la Porte de Hall 22, 23 et 24 et Rue Fontainas 5 dont le siège social se situe avenue de la Porte de Hal, 22-24 à 1060 Saint-Gilles.

Objet de la demande :

la poursuite de l'exploitation d'une installation de combustion d'une puissance absorbée nominale de 320 kW, d'un parking couvert pour 24 véhicules à moteur ainsi qu'un dépôt de 13.000 l. de mazout en deux réservoirs non enfouis.

Il s'agit d'une demande de renouvellement de permis d'environnement de classe 2.

P.R.A.S. : zones d'habitation à prédominance résidentielle, zones d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement (ZICHEE), espaces structurants.

Motif principal de l'enquête :

- Installation(s) de classe 2 : article 16 de l'ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement.
- Installation(s) de classe 2 : article 50 de l'ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement.

L'enquête publique se déroule **du 14/06/2024 au 28/06/2024.**

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté :

- en ligne : <https://novac-pe.irisnet.be>
- à l'Administration communale **au service S.H.E., du lundi au vendredi entre 8 h 30 et 12 heures ainsi que le mardi de 16 h à 20 h (sur rendez-vous à partir de 18 h - pris par téléphone au n° 02/536.03.13).**

Les observations et réclamations au sujet de ce dossier peuvent être adressées :

- par courriel (PermEnviro@stgilles.brussels) ou par courrier au Collège des Bourgmestres et Echevins à l'adresse suivante : place Maurice Van Meenen, 39 à 1060 Bruxelles **au plus tard le 28/06/2024.**
- au besoin, oralement, pendant l'enquête publique auprès de l'agent désigné à cet effet à l'Administration communale, aux heures de consultation du dossier.

L'enquête, annoncée ci-dessus, résulte d'une obligation légale et n'implique pas nécessairement l'adhésion du Collège des Bourgmestres et Echevins sur le projet présenté.

Fait à Saint-Gilles, le 06/06/2024.

Par le Collège :

Le Secrétaire communal,

(s) Laurent Pampfer.

Le Bourgmestre,

(s) Jean Spinette.